

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: _____ Prénom: _____
Profession: _____ Pointure : _____
Adresse: _____
Code Postal: _____ Ville: _____
Téléphone: _____ E-mail: _____

Je m'inscris à la formation suivante
(cocher la case correspondante)

<p>Examen clinique dans le but d'élaborer une orthèse fonctionnelle</p>	<p>Conception & réalisation d'orthèses plantaires posturales et fonctionnelles en podologie intégrative</p>	<p>Posturologie clinique et podologie intégrative</p>
<p>Lyon – 240 € - 1 jour 09/11/2012 <input type="checkbox"/></p>	<p>Lyon - 210 € - 1 jour 10/11/2012 <input type="checkbox"/></p>	<p>Nantes Niveau 1 – 690 € - 4 jours <input type="checkbox"/> 22-23/03/2013 et 05-06/04/2013</p>
<p>Nantes –240 € - 1 jour 23/11/2012 <input type="checkbox"/></p>	<p>Nantes – 190 € - 1 jour 24/11/2012 <input type="checkbox"/></p>	<p>Nantes Niveau 2 – 490 €- 2 jours <input type="checkbox"/> 18 et 19/01/2013</p>
<p>Paris – 240 € - 1 jour 30/11/2012 <input type="checkbox"/></p>	<p>Paris – 220 € - 1 jour 1/12/2012 <input type="checkbox"/></p>	

Je joins à cette inscription un chèque d'acompte de 90€ par jour de formation.
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales (à suivre).

Fait à : _____ le: _____

Signature et cachet
(précédés de la mention « bon pour inscription »)

A retourner à

SARL CE2,
Centre d'étude équilibre,
115 route de la gare,
44120 VERTOU

CONDITIONS GENERALES

Nature de l'action de formation: L'action de formation entre dans les catégories de formation professionnelle continue, au titre du développement des compétences. Elle a pour objectif de permettre à chaque stagiaire une pratique sûre et immédiate, à titre professionnel dans le cadre d'un cabinet.

Pré-requis: afin de suivre aux mieux, l'action de formation désignée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation un des titres suivants:

- pédicure-podologue D.E
- masseur-kinésithérapeute D.E
- ostéopathe D.O
- Médecine générale ou spécialisée
- dentiste
- orthoptiste
- podo-orthésiste
- pharmacien

A défaut, le stagiaire devra en informer l'organisme de formation jugeant alors l'aptitude ou non du stagiaire à suivre cette formation.

Moyens pédagogiques: CE2 assure l'ensemble de la logistique (équipement de salles) et des moyens pédagogiques (formateurs, compte rendu pédagogique, supports pédagogiques).

Profils des formateurs: Formateurs experts dans leur domaine de compétence ayant au moins 10 années de pratique et 5 années d'exercice de la formation professionnelle dans le domaine.

Contrôle des connaissances et validation des acquis: Le contrôle des connaissances se fera par évaluation sous le contrôle du formateur, qui évaluera la pratique des stagiaires. Tous les participants se verront remettre un certificat de formation dans le domaine choisi. Les participants se verront remettre une attestation de présence, telle qu'attestée par la fiche de présence signée en début de chaque cours au matin et à l'après-midi.

La formation aura un apport théorique et surtout pratique dans le but de mettre en application en cabinet immédiatement.

Effectif: Minimum 12 personnes et maximum 20 personnes.

Tarif et règlement: Le tarif est fonction du thème de la formation et du nombre de jours. Un chèque d'acompte de 90€ par jour de formation est payable à l'inscription et encaissé 2 semaines avant le début de la formation. Le reste sera demandé avant le début de la formation.

Ce tarif inclut :

- la formation
- les supports matériels et pédagogiques

Dès réception de ce bulletin d'inscription et de votre chèque de 90€, nous vous adressons un mail de confirmation. Si la formation est déjà complète, votre chèque de réservation vous sera restitué sans délai.

Conditions d'annulation: L'annulation doit se faire 15 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation, CE2 retiendra 90€ sur le coût total de la formation.

En cas d'annulation de la part de CE2, le chèque de réservation de 90€ sera restitué sans délai au stagiaire.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Nantes sera le seul compétent pour régler le litige.

Règlement intérieur: Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur et notamment de sécurité affiché dans la salle de formation.